

# Avec les terrasses, la Ville joue les équilibristes



La Chambre régionale des comptes a analysé la gestion par la Ville des terrasses dans un rapport, « plutôt positif », selon l'adjoint.

**Aménagement | Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint (PCF) en charge du commerce, souhaite que les maires d'arrondissement deviennent les principaux acteurs de leur gestion. L'opposition veut davantage de contrôles.**

**L'adjoint d'Anne Hidalgo chargé des questions relatives au commerce souhaite que les maires d'arrondissement deviennent les principaux acteurs politiques au cœur de la gestion des terrasses à Paris. L'opposition appelle à davantage de contrôles et une tolérance zéro.**

**Paul Abran**

**Un document** « plutôt positif ». C'est ainsi que Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint (PCF) d'Anne Hidalgo en charge du commerce, a accueilli la publication, cette semaine, du dernier rapport de la Chambre régionale des comptes. L'instance y analysait la gestion par la Ville de Paris des terrasses déployées par les commerçants sur l'espace public de la capitale. Dans ses pistes de réflexion à l'issue de la lecture de ce rapport, la Ville aspire à donner davantage de responsabilités aux maires d'arrondissement qui sont les

« acteurs centraux » sur ce sujet.

Parmi les constats réalisés par l'instance régionale, le manque de concertation des riverains lors de certaines réunions. Un point sur lequel l'élu communiste s'arrête en rappelant que « la révision du règlement des étalages et des terrasses (RET) actuel s'est faite dans le dialogue. Avec les commerçants, les associations et les riverains, et pendant un mois », insiste-t-il.

### **« Une minorité de récidivistes »**

Les élus d'opposition du groupe Changer Paris ont, pour leur part, une vision bien différente du rapport, qui vient selon eux conforter leur jugement négatif sur la question. Ils déposeront au prochain Conseil, pendant lequel sera justement présenté le document, des vœux appelant à une « meilleure association avec les riverains ». Quid des amendes peu dissuasives pointées du doigt par la même instance ? « Nous avons un processus progressif de sanctions qui commence par un avertissement et qui peut aller jusqu'au retrait de la terrasse, souligne Nicolas Bonnet-Oulaldj. Quant à l'amende financière, elle est fixée par la loi. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est une minorité de récidivistes qui continue à ne pas respecter. »

C'est justement contre ces « établissements délinquants » que le maire (PS) de Paris-Centre, Ariel Weil, a récemment confié au « Parisien » sa volonté d'engager « une grande campagne d'abrogation » des terrasses sur son territoire. Une décision « un peu forte », reprend l'adjoint d'Anne Hidalgo chargé du commerce. Et d'arguer : « Je souhaite que nous préservions la vitalité des commerces, car ils font aussi le charme de Paris. Ensuite, il faut veiller au respect du cadre de vie des riverains. » Changer Paris se veut plus dur envers ceux qui ferment les yeux sur les règles et souhaite « davantage de contrôles », « une politique de tolérance zéro » voire un « permis à points ».

Par ailleurs, la Ville aspire donc à étendre les pouvoirs des maires d'arrondissement. « Nous travaillons avec la maire Anne Hidalgo à une nouvelle étape de décentralisation. Certains maires d'arrondissement ont déjà créé des outils, des comités du bruit, des comités de la nuit. J'y suis favorable. La concertation ne peut se faire à l'échelle de tout Paris », reprend Nicolas Bonnet-Oulaldj. D'autant qu'une douzaine de règlements spécifiques est déjà en vigueur, comme dans la rue Montorgueil.

### **Créateur de lien social**

Peut-être un point qui rapproche la classe politique parisienne. Changer Paris souhaite ainsi « permettre aux maires d'arrondissement de suspendre des terrasses », notamment via la fin de leur renouvellement tacite. Car la chambre regrette l'absence de réexamen de l'autorisation d'occupation de l'espace public tant que le propriétaire n'a pas changé.

Mais attention à « la lourdeur administrative », met en garde l'adjoint au commerce, qui défend là encore la position de la Ville. « Je comprends le point de vue de la chambre mais en même temps, l'ambiance générale n'est pas de bureaucratiser encore plus un système. »

Au total, les terrasses occupent un peu plus de 2 % des trottoirs parisiens. « C'est très peu, comparé à ce qu'elles offrent. La terrasse crée du lien social autour d'un café à 2 €. Quand il y a eu les attentats, elles étaient les premières visées. Elles sont l'image de Paris à l'international, l'âme de la ville », conclut Nicolas Bonnet-Oulaldj.